

---

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE TROISIÈME RÉUNION  
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT  
TENUE LE 30 NOVEMBRE 2005 À 13 H 30 AU LOCAL A-1715

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

---

<b>8.2.2A</b> <b>RÉSOLUTION POUR LA RECONNAISSANCE DE LA CLINIQUE EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE COMME ENTITÉ FINANÇABLE</b>
--

**RÉSOLUTION CFSPD-2005-2006-242**

Attendu le projet de clinique en droit international des droits de la personne;

Attendu l'adoption des modifications au BRIDI;

Attendu l'intérêt de développer une telle clinique en droit international;

Il est proposé par Diane Demers et appuyé par Pierre Mackay, d'approuver l'inclusion du projet de clinique en droit international des droits de la personne à la liste des projets facultaire pour lesquels des demandes de financement pourront être faites par la fondation UQAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2005

René Côté,  
Doyen